

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 juillet 2018

---

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 123

présenté par  
M. Lassalle

-----

**ARTICLE 13**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objectif de défendre un fonctionnement irréprochable de la justice. En effet, en supprimant la Cour de Justice de la République pour la remplacer par des magistrats de la Cour d'Appel de Paris, le dispositif de cet article casserait le statut particulier des fautes lourdes des ministres rattachables à leurs fonctions.